

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 13
Votants 13

L'an deux mille neuf, et le vingt deux juin 2009 à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier
BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 15/06//2009,

Présents : M .Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN,
M. Stéphane AUGU, Mme Isabelle JAVAUX, M. Laurent BOSSÉ, M. David
ARCHAMBAULT, Mme Cécile EVANO:, M. Jean-Daniel BENAZET, M. Philippe
VERNIER, M. Théodore HUPKA, Mme Danièle ROUSSEAU, M. Georges
COLLIN,

Absentes excusées : Mme Dominique DUTERDE et Mme Michelle BENAZET.

Absent : néant

A été élu secrétaire : M. David ARCHAMBAULT.

**ETUDE SUR L'INTERDICTION DE CIRCULATION DES POIDS
LOURDS DE PLUS DE 7,5 TONNES SUR LA R.D.17 de
MONTBAZON à AZAY LE RIDEAU**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la
lettre de la mairie de Monts qui souhaite recueillir l'avis de la commune de
Saché sur la mise en place d'une interdiction de circulation des poids lourds
de plus de 7,5 tonnes sur la RD 17 entre Montbazon et Azay le Rideau, sauf
desserte locale bien entendu. L'itinéraire de substitution serait la voie rapide
d'Azay le Rideau ou par la D 8 entre Artannes sur Indre et Ballan-Miré.

Ainsi, Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil
municipal sur cette décision avant d'utiliser ses pouvoirs de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est très favorable à
cette prise de décision, sous réserve de l'avis de M. le Préfet d'Indre et Loire,
de Mme la Présidente du Conseil Général d'Indre et Loire, des autres
instances administratives et des représentants des professionnels concernés.

PROGRAMME 2009 D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Après avoir entendu le programme établi par la commission, et sur
proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide d'étendre le réseau
d'éclairage public défini ci-dessous, pour mieux assurer la sécurité des
automobilistes :

- Entrée Est de l'agglomération : rue Frapesle à l'angle avec le chemin de
La Loge et devant le parking du cimetière.
- Chemin des Aunays
- Route du Carroi : à l'angle de son intersection avec le chemin de
Bêcheron.
- Route de la Sablonnière : à l'angle avec le chemin de la prairie.

- A la Basse Baubrie.

Pour ce programme, il a été établi deux devis :

- ETDE : 8 324,40 € H.T.
- CITEOS : 8 978,20 € H.T.

A l'étude de ces devis, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise CITEOS, un peu plus chère, mais dont les choix des matériaux utilisés semblent plus judicieux, et charge M. le Maire de solliciter une aide financière auprès du S.I.E.I.L.

CHAUFFAGE DE L'EGLISE

M. le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, informe les membres du conseil municipal qu'il envisage de faire supprimer les appareils de chauffage au gaz de l'Eglise, pour les raisons suivantes :

- ce type de chauffage, par l'émanation des gaz brûlés, est dangereux et insalubre pour les personnes, d'une part, et d'autre part dégrade le bâtiment selon l'avis de l'ABF.
- De plus, il ne donne pas satisfactions aux fidèles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision et charge M. le Maire :

- d'en aviser la paroisse,
- d'étudier avec elle l'installation et le financement d'un nouveau type de chauffage qui devra recueillir l'accord de l'ABF, puisque l'Eglise de Saché, St Martin du Vertou, est inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

REALISATION D'UN MINI-STADE – DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CHINONNAIS

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite une aide financière du Syndicat mixte du Pays du Chinonais pour la création d'un mini-stade avec la possibilité de préfinancer cette opération dont le plan de financement se décompose ainsi :

Dépenses : 57 237,21 € T.T.C.

Recettes :

- Département : 12 476,10 € (26 % de la dépense H.T.)
- Syndicat mixte du Pays du Chinonais : 19 143,00 € (40 % de la dép. H.T.)
- Commune : 25 618,11 €

PRIX DE LOCATION DU FOYER DE LA SALLE H. DE B.

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal fixe le prix de la location du foyer à 15 € la demi-journée pour l'année 2009.

REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'entreprise THILOUZE COUVERTURE a fait constater aux adjoints la très grande vétusté de la couverture du bâtiment de la mairie dans sa partie Nord.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le devis établi par cette entreprise s'élève à 3 571,60 € T.T.C., et que cette

réfection pourrait être réalisée immédiatement puisque l'entreprise intervient actuellement sur la toiture des archives de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal devant :

- l'urgence de préserver le bâtiment de la Mairie,
- devant l'opportunité d'avoir immédiatement l'intervention d'une entreprise,

Décide de confier cette réfection à l'entreprise THILOUZE COUVERTURE pour un montant de 3 571,60 € T.T.C.

CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL TEMPORAIRE POUR LA BRANCHE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à l'accident de service de l'agent titulaire de l'emploi d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe et de son absence du 8 avril 2009 au 20 juin 2009, le travail qui devait être accompli est très en retard. Pour remédier à cet état de fait, il propose la création d'un emploi de contractuel pendant la période d'été où les tâches sont nombreuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la création d'un emploi de contractuel du 20 juillet 2009 au 20 août 2009 inclus à raison de 19 heures par semaine rémunérée sur la base de l'indice brut 245 congés payés compris, et souhaite que le Maire recrute en priorité un jeune étudiant domicilié sur la commune.

FOURNITURES POUR LES MANIFESTATIONS DU 14 JUILLET 2009

A la demande de la commission et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal donne libre choix à Mme le 1^{er} adjoint pour l'acquisition de lampions, flambeaux, etc... pour les manifestations du 14 juillet, par contre limite cette dépense à 350 € T.T.C.

NOMINATION DES DELEGUES AUX COMITES CONSULTATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AZAY LE RIDEAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de communes du Pays d'Azay le Rideau souhaite que chaque commune adhérente désigne deux délégués dans chaque comité consultatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne avec l'accord des nommés :

Comité Economique : M. Daniel MARTIN et Mme Nadine DESCHAMPS,
Comité Agriculture : M. Daniel MARTIN et M. Théodor HUPKA.

ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR POUR L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'aspirateur actuel destiné à assurer le ménage de l'école maternelle et la garderie périscolaire est très usagé, et qu'il est nécessaire de le remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge M. le Maire de procéder à son remplacement et lui laisse libre choix sur le modèle et limite la dépense à 300 € H.T.

ADOPTION DES STATUTS DU SIVOM DE LA VALLEE DU LYS

Après lecture des nouveaux statuts, et sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux statuts du

Sivom de la Vallée du Lys qui ont été adoptés par le Syndicat dans sa séance du 25 mai 2009.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Olivier BOUISSOU